

## Fleet : aide aux entreprises pour investir dans les bornes de charge pour véhicules électriques

Début juillet 2022, la Chambre des députés a adopté une nouvelle loi permettant aux entreprises investissant dans des infrastructures de charge pour véhicules électriques d'obtenir des aides étatiques.

Ce nouveau régime d'aides a pour objectif de **stimuler le développement de l'électromobilité** au Luxembourg et d'**inciter les entreprises à convertir progressivement leur flotte en véhicules zéro carbone**. De plus, cela permettra d'accélérer le déploiement dans le pays de bornes de charge pour les véhicules électriques afin de faire grandir le réseau et ainsi répondre au besoin du public puisque le nombre de voitures électriques augmente de plus en plus.

Les nouvelles aides s'appliquent pour l'installation de bornes de charge accessibles au public et de bornes de charge privée dans les entreprises.

- Le premier instrument d'aide est réservé aux petites et moyennes entreprises (PME) qui souhaitent installer des bornes de charge sur leur parking, au bénéfice de leurs salariés ou de leurs clients. Sur simple demande, les PME peuvent bénéficier d'une **subvention** allant jusqu'à :
  - **50% des coûts liés aux bornes de charge bornes** (avec un plafond à 40.000 euros)
  - **60% des coûts liés au raccordement au réseau électrique bornes** (avec un plafond à 60.000 euros).
- Le deuxième type d'aides, qui profite à toutes les entreprises indépendamment de leur taille, est attribué suite à un **appel d'offre** à des projets de création ou d'extension d'une ou de plusieurs infrastructures de charge accessibles au public et privées, dont la capacité de charge est au moins égale à 175 kilowatts. Les projets qui seront retenus pourront bénéficier d'une **subvention allant jusqu'à 50% des investissements liés au déploiement des bornes de charge**. Les projets les plus accessibles au public seront favorisés dans la procédure de sélection.

Afin de ne pas pénaliser les entreprises qui recourent à des solutions de leasing pour le déploiement de bornes de charge accessibles au public ou privées, celles-ci pourront également bénéficier des aides précitées sous forme d'une remise sur le contrat de leasing.



Luxinnovation, l'agence nationale de l'innovation, offre un premier point de contact aux entreprises intéressées à investir dans une infrastructure de recharge, à l'adresse e-mail suivante : [aides@luxinnovation.lu](mailto:aides@luxinnovation.lu). L'agence propose un accompagnement sur le volet administratif, notamment pour la vérification des critères d'éligibilité et l'utilisation des formulaires de demande d'aides.

*Les informations publiées dans le présent article ne sont valables qu'à la date de publication du présent article. La législation sociale évoluant fréquemment, merci de nous contacter pour toute question ou utilisation sur base de cet article ou d'un article publié précédemment. En application de l'article 2, §2 de la loi du 10 août 1991, le Service Juridique de SECUREX Luxembourg S.A. n'étant pas autorisé à exercer la profession d'avocat, limitera toujours ses interventions à la diffusion de renseignements et informations à caractère documentaire. Les documentations et informations ainsi délivrées dans le cadre de l'abonnement juridique ont toujours un caractère d'exemple-type ou de synthèse, de valeur indicative, et sans prétention d'exhaustivité. Le destinataire est seul responsable de l'usage et des interprétations qu'il fait des informations ou documentations visées dans le présent article, des conseils ou actes qu'il en déduit et des résultats qu'il en tire.*